

Compte rendu du conseil municipal Séance du 04 février 2010

Absents excusés : Gérard BAUDRAS, Renée DORDOR

Présentation par l'association T.R.I. de l'évolution du projet Moini

Quelques rappels du contexte et des objectifs :

- pelouses calcaires de 20 ha en cours d'enfrichement,
- principales espèces remarquables : Orobanche de Bartlingi, Bacchante, Grand Nègre des bois, Lézard vert, engoulevent... ainsi qu'une variété remarquable de rosiers
- objectifs généraux : maintenir et favoriser le développement des espèces remarquables par un pâturage adapté, arrêter l'enfrichement et maintenir 9 ha de pelouse, développer un espace de sensibilisation à la biodiversité
- coût global du projet sur 5 années 407 000 € financé à 84 % par Natura 2000 (Europe), 13 % département, et 3 % commune de Quingey

Diverses associations naturalistes ont pour missions l'état des lieux et l'expertise écologique, le suivi des espèces les plus rares et menacées et la détermination d'indicateurs d'évaluation de la gestion mise en œuvre.

Les opérations de restauration sont :

- la réalisation d'une clôture de 3 km avec 3 ouvertures agricoles et 4 passages piétons
- les travaux de débroussaillage, la 1^{ère} tranche est réalisée par Terre d'Emplois et Alternative Chantiers
- un abri initial de 197 m² avec centrale photovoltaïque
- deux abris complémentaires
- mise en œuvre du pâturage et entretien du site : réalisation du plan de pâturage par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) qui comprend 4 parcs plus sur la Vignes des Moines, un troupeau de 24 chèvres et 1 bouc en pâture 30 à 60 jours par parc
- réalisation en cours par E. Coudel d'un rapport afin d'utiliser ce site comme support pédagogique à la biodiversité

Deux dates à retenir :

- 22 avril 2010 : 17h Assemblée Générale de T.R.I., 20h30 conférence de J.M. PELT
- 24 avril 2010 : inauguration des installations et arrivée des chèvres

Points sur dossiers et décisions

- Plan de circulation : le conseil municipal décide de pérenniser le nouveau plan de circulation, en conséquence les aménagements concernés du centre bourg commenceront fin 2010 et 2011 avec la 1^{ère} tranche de la rue des Salines, la rue de traverse et le secteur poste.
- Aménagement centre Bourg : le conseil municipal décide de mettre en concurrence la maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} tranche de la mise en œuvre du schéma d'aménagement urbain de caractère.
- Maison médicale, salle culturelle, gîte : le conseil municipal décide de conclure une convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs pour assister la commune dans la réflexion sur les projets de maison médicale, transformation d'un gîte en espace de convivialité et l'aménagement de la salle culturelle.

- Terrain de foot, vestiaires : poursuite de l'étude pour une présentation au prochain conseil municipal.
Dans un premier temps, le conseil municipal décide d'engager les travaux du terrain d'entraînement, et autorise le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Département et la fédération de football.

Résiliation et reprise bail logement :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- la résiliation du bail établi entre Mr Wetzels, Mme Wurth et la commune de Quingey pour la location d'un logement communal situé Château Nicolas à compter du 01 janvier 2010.
- le remboursement de la caution, soit 400 €.
- de louer ce logement à Madame STEHLY Sophie à compter du 1er février 2010, moyennant un loyer mensuel de 411.34 €, révisable chaque année le 1er juillet en fonction de l'indice de référence des loyers, pour la première fois le 1er juillet 2010.

Achats terrains :

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de se porter acquéreur de la parcelle ZE 26 au lieu dit « la Cote » d'une contenance de 7 970 m² appartenant à Mr et Mme VALFREY, pour une somme globale de 3 000 € indemnités comprises.
- décide de se porter acquéreur de la parcelle AI 128 au lieu dit « Derrière Sainte Anne » d'une contenance de 24 m² appartenant à Mr BELIN Philippe, pour une somme globale de 360 €, frais, droits et honoraires en sus
- décide de se porter acquéreur des parcelles AI 36 d'une contenance de 1 666 m² et AI 16 d'une contenance de 1 609 m² appartenant à la maison de retraite de Quingey, pour une somme globale de 3 275 €
- décide de se porter acquéreur de la parcelle AB 62 au lieu dit « Aux Iles » d'une contenance de 225 m² appartenant à Mr Roth dit Bettoni François
- autorise le Maire à signer les actes de vente et tous documents se rapportant à ces achats.

Convention SPA :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la reconduction de la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière avec l'association « Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté » pour l'année 2010, afin de répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants
- autorise le Maire à signer la convention.

Renouvellement contrat gestion eau :

Le contrat d'affermage de la gestion de l'eau avec la SAUR arrivant à échéance fin 2010, le Conseil Municipal décide de demander à la Direction Départementale des Territoires une offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des procédures de délégation du service public d'eau potable.

Heures supplémentaires :

Le Conseil Municipal décide de payer les heures supplémentaires engendrées par le déneigement à Jean PRILLARD comme suit :

Décembre 2009 :

14 premières heures : 4.30 heures de nuit, 7.15 heures supplémentaires, 2.15 heures jours fériés

>14 : 1 heures supplémentaires, 1 heures jours fériés

Janvier 2010 :

14 premières heures : 4.5 heures de nuit, 4.5 heures supplémentaires, 3 heures jours fériés

Questions diverses :

- Base de loisirs du camping : le conseil municipal prend connaissance des pourparler en cours avec Syratu et Profession sport
- Réflexion en cours également pour la gestion du camping
- Marché des saisons : le conseil municipal décide de facturer 1.50 € le mètre linéaire pour les exposants du marché des saisons qui utilisent un Vitabri.
- Opération brioches : une subvention sera versée à l'ADAPEI en remplacement de la vente des brioche

Prochain Conseil Municipal jeudi 11 mars 2010 à 20 heures

Compte rendu du conseil municipal Séance du 22 juin 2010

Absents excusés : Alain Danguy, Gérard Baudras, Nadège Devillers, Rénée Dordor

Présentation SAUR du rapport annuel sur le service d'alimentation en eau potable

En présence des maires de Chouzelot, Lavans-Quingey et du président du SIPQ.

Messieurs Esteban, et Marchal de la SAUR présentent au conseil plusieurs points :

- L'utilité **des travaux de sectorisation** qui ont été effectués en 2008 avec la mise en place de nouveaux compteurs avec télé relève, déclenchement d'alarme en cas de fuite. L'indice linéaire de perte sur le réseau de Quingey est passé de l'état mauvais à l'état acceptable.
- **Synthèse 2009** : 100 % des échantillons effectués sont réglementaires, la totalité des cuves de stockage ont été nettoyées et désinfectées, teneur en chlore importante : obligation des normes Vigipirate. Tous les branchements plomb ont été remplacés.
- **Proposition d'amélioration**, équiper le réseau de : pré régulateur de chlore, système anti intrusion, télésurveillance sur les réservoirs haut service et Lavans-Quingey, mise en place de garde corps, réhabilitation de l'ancienne station de pompage, renouvellement de la canalisation au niveau du passage de la Loue.
La Saur s'engage à fournir un avant projet sommaire sur tous ces points.

• Monsieur le Maire rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de QUINGEY conclu avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) arrive à échéance le 31 décembre 2010.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de QUINGEY au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'eau potable, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de QUINGEY pour une durée de 12 ans.

Projet Maison médicale

Présence de Mr Dupuis, architecte CAUE 25, qui a rencontré les professionnels concernés afin de connaître leurs besoins.

Présentation de plusieurs projets, le conseil municipal autorise le lancement de l'étude de faisabilité afin d'étudier les différents scénarii en fonction de divers critères (financiers, techniques...).

Point sur les travaux d'aménagement du Parc des Carrons

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que des travaux supplémentaires inhérents aux obligations de sécurité lié au passage du pipeline et à l'acquisition d'une parcelle complémentaire introduisent une modification du projet et amènent une augmentation du montant initial du marché d'aménagement du parc des carrons, il convient donc de faire un avenant.

Après en avoir délibéré et après l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 18 juin 2010, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant n°1 de l'entreprise ISS, pour un montant de 50 612.98 € HT
- Autorise le Maire à signer l'avenant

- Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'échanger deux parcelles de terrain sises à Quingey :

- Section ZC 37 au lieu dit « au delà de l'eau » d'une contenance de 11 a 17ca
- Section ZI 33 au lieudit « a champ de la rive » d'une contenance de 26a 87ca

appartenant à la commune, évaluées à 800 €

Contre une parcelle section ZC 24 au lieudit « aux carrons » d'une contenance de 15a70ca appartenant à Monsieur Prillard François, libre de toute occupation.

Évaluée à 300 € il en résulte une soulte de 500 € à la charge de Mr Prillard.

Frais d'acte à la charge de la commune.

Aménagement base de loisirs, camping

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal de la base de loisirs existant pour un montant de 7 734.58 € HT.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

* subvention Conseil Général du Doubs 27 % : 2 088 €

* fonds libres : 5 646.58 €

7 734.58 €

- Sollicite l'aide du Conseil Général

- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Tarif groupe enfants camping

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer, à compter de ce jour, pour le camping, un tarif groupe pour les enfants soit :

- 4 € / jour / enfant

- gratuité pour les accompagnateurs

Avis enquête publique SARL Granulats du Doubs

Suite à l'enquête publique relative à la demande de la SARL GRANULATS DU DOUBS en vue d'être autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur le territoire d'Osselle, et étant donné que la commune de Quingey est comprise dans le périmètre de 3 km, le conseil municipal de la commune de Quingey est appelé à donner son avis.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner d'avis, la commune n'étant pas impactée par ce projet.

Arrêtés de stationnement

Vérification des arrêtés à prendre pour être en conformité avec la signalisation, stationnement ...suite aux essais de circulation et à l'aménagement du lotissement Champs l'Hoste III.

Point sur la redevance OM, redevance incitative

Mise en place par la Communauté de communes du canton de Quingey de la redevance incitative.

Questions diverses :

- Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
 - accepte la nouvelle proposition de Luc Fourquet, 2 chemin de la Scierie- 25660 Montrond le Château, pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des vestiaires de football, soit une somme forfaitaire de 8 000 €HT
 - autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire
- Modification imputation budgétaire budget camping : suite à une erreur au budget il convient de diminuer les crédits à l'article 658 de 17 000 € et d'augmenter les crédits à l'article 6218 de 17 000€
- Virement de 50 € en remplacement du prix reçu pour le fleurissement à Mme Bardey et Mme Gardier
- Accord du conseil municipal pour l'utilisation des anciens locaux des pompiers par l'association « Echangeons nos savoirs »
- Accord pour l'utilisation de la salle polyvalente par « la grosse entreprises » du 21 au 25 octobre 2010, mais refus de l'utilisation de la salle « murmures de la Loue »
- Projet de l'entreprise contact PC : organisation d'activités réseaux dans la salle multimédia pour les jeunes. Budget prévisionnel de 2 400 € avec demande de prise en charge : collectivité 600 €, PEL 400 €, CTJ 400 €, participation famille (5 € / jeunes de Quingey) et contact PC.

Accord de la commune pour faire un essai de 15 jours cet été.

Compte rendu du conseil municipal **Séance du 08 avril 2010**

Absents excusés : Gérard Baudras, Renée Dordor, Pascal Cart-Lamy (procuration à A. Danguy),
Jacqueline Henry-Leloup (procuration à J Breuil)

Comptes administratifs 2009

➤ Camping	Résultat de fonctionnement :	21 009.65 €
	Résultat d'investissement :	- 7 434.90 €
➤ Champs l'Hoste III	Excédent de fonctionnement :	649 930.60 €
➤ Eau Assainissement	Résultat de fonctionnement :	365 980.86 €
	Résultat d'investissement :	38 804.51€
➤ ZA La Blanchotte	Déficit d'investissement :	- 88 309.46 €
➤ Commune	Résultat de fonctionnement :	130 642.05 €
	Résultat d'investissement :	- 348 630.56 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents

Comptes de gestion 2009

Le conseil municipal prend acte des comptes de gestion 2009 de la commune, Champs l'Hoste III, camping, eau et assainissement, ZA la Blanchotte et approuve l'entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2009.

Budgets 2010 :

- CHAMPS L'HOSTE III

Dépense 0 € Recettes 772 930.60 €

- ZA LA BLANCHOTTE

Dépense :
Déficit 2009 88 309.46 € Travaux 20 500 € TOTAL 108 809.46 €

Recette :
BP commune 108 809.46 €

- CAMPING

Fonctionnement :	Dépenses 54 080 €	Recettes 57 574.75 €
Investissement :	Dépenses 27 434.90 €	Recettes 27 434.90 €

- BUDGET EAU

Fonctionnement :	Dépenses 200 985.98 €	Recettes 365 980.86 €
Investissement :	Dépenses 101 415 €	Recettes 101 415 €

- **BUDGET COMMUNE**

Fonctionnement :	Dépenses 1 345 722.51 €	Recettes 1 621 065 €
Investissement :	Dépenses 1 844 075.56 €	Recettes 1 844 075.56 €

o **Aménagement 2ème tranche centre historique de Quingey 2010/2011**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux concernant la 2ème tranche de réalisation de l'aménagement du centre historique de la commune de Quingey suite à la réalisation d'un schéma d'aménagement urbain de caractère qui consiste en l'aménagement de la rue des Salines (1ère tranche) et rue de Traverse ; pour un montant estimatif de 380 000 € HT.

Les secteurs concernés sont situés dans le périmètre du nouveau plan de circulation destiné à rendre plus fluide la circulation en direction d'Arc et Senans et permettre la création de cheminement piétonnier inexistant aujourd'hui rue des Salines (1ère partie) et rue de Traverse.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

• Conseil général enveloppe territorial :	114 000 €
• Fonds libres :	266 000 €
Total HT	380 000 € HT

La 3^{ème} tranche 2011/2012 sera notamment l'aménagement de la rue des Forges, 2^{ème} partie de la rue des Salines et place des Rives de Loue

o **Vestiaires de foot**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal existant jouxtant le terrain de football pour le transformer en vestiaire pour un montant de 88 368.61 € HT.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

• Conseil général:	23 860 €
• Feder :	35 347 €
• Région FDL :	9 000 €
• Fonds libres :	20 161.61 €
Total HT	88 368.61 € HT

o **Salle convivialité foot**

Dans le cadre de la création de nouveaux vestiaires, le conseil municipal a décidé d'aménager au 1er étage une salle de convivialité afin que les joueurs du club puissent se retrouver.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement d'une salle de convivialité pour un montant de 52 481.36 € HT.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

• Conseil général:	14 170 €
• Fonds libres :	38 311.36 €
Total HT	52 481.36 € HT

Impôts directs :

Le Conseil Municipal, décide de fixer les taux d'imposition pour 2010 comme suit :

Taxe d'habitation :	6.95 %
Taxe foncière bâti :	11.02 %
Taxe foncière non bâti :	33.23 %
Taux relais CFE :	6.34 %

Point sur les dossiers en cours

- ✓ La 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement du centre bourg prévue fin 2009 sont maintenant engagés et se termineront en juin prochain.
- ✓ La commune est en attente de la validation par la fédération de football du dossier concernant le terrain d'entraînement pour commencer les travaux.

Modification du plan du parc public

Le Conseil Municipal valide la modification de l'aménagement du parc, due au passage du pipeline et la nouvelle réglementation concernant la distance à respecter entre les jeux d'enfants et l'emplacement des canalisations.

Questions diverses :

- Résiliation bail

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- la résiliation du bail établi entre Madame ANGIOLINI Danièle et la commune de Quingey pour la location d'un logement communal situé dans l'immeuble Château Nicolas, 3 rue du Gey à compter du 30 juin 2010
- le remboursement intégral de la caution, soit 580 €

Compte rendu du conseil municipal Séance du 20 mai 2010

Absents excusés : Gérard Baudras (procuration à J Breuil), Karine Burgey

Maîtrise d'œuvre 2^{ème} tranche aménagement centre bourg et point sur les travaux

➤ *Maîtrise d'œuvre*

Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis (9 réponses) en date du 12 avril 2010, et suite au rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche du schéma d'aménagement urbain de caractère aux cabinets Au-delà du fleuve, mandataire et Ad'Hoc cotraitant
- Autorise le Maire à signer le marché avec pour un montant de : phase 2 de 35 400 € HT, phase 3 de 37 800 € HT, phase 4 de 27 000 € HT
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous documents nécessaires à ce marché

➤ *Terrain de foot*

Suite aux éléments communiqués par la Fédération Française de Football concernant les travaux de réalisation d'un terrain de football, indiquant que l'enveloppe de ses financements de la saison

2010 est consommée, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, délibère sur un nouveau plan de financement.

Les travaux de réalisation d'un terrain de football dont le montant prévisionnel s'élève à 46 096.40 € HT soit 55 131.29 € TTC, à Quingey seront financés comme suit

* subvention Conseil Général du Doubs 27 % :	12 446.00 €
* subvention Conseil Régional FDL 15% :	6 915.00 €
* fonds libres :	<u>26 735.40 €</u>
	46 096.40 €

Résiliation bail

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :

- la résiliation du bail établi entre Monsieur Joliot Gabriel et Mademoiselle Michaud Delphine et la commune de Quingey pour la location d'un logement communal situé dans l'immeuble la confrérie, 18 rue de l'école à compter du 30 avril 2010
- le remboursement intégral de la caution, soit 374 €

Location logement

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de louer à madame Lapierre Monique un logement communal dans l'immeuble Château Nicolas, à compter du 1^{er} juillet 2010, précédemment occupé par Madame Angiolini Danièle.
- autorise le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 334.34 € révisable chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Avenant bail logements communaux pour heures de ménages parties communes

L'entretien des parties communes du bâtiment de l'infirmerie, 3 rue des Forges, et du bâtiment « confrérie » se fera par l'agent d'entretien de la commune de Quingey, les frais seront facturés aux locataires en fonction du nombre d'heures passées et du coût salarial de l'agent.

Le bâtiment 3 rue des Forges comprend trois logements, un bail ne prévoit pas de clause pour l'entretien des parties communes, il convient donc de faire un avenant à ce bail.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant au bail de Mme Séjournant Gisèle
- Autorise le Maire à signer cet avenant

Tarif camping, taxe séjour

- ✓ Les tarifs pour le camping restent inchangés
- ✓ L'établissement d'une taxe de séjour sera étudié ultérieurement

Recensement 2011

Le recensement des habitants de Quingey se fera en 2011, Monsieur René COLETTE est nommé coordonnateur communal, il sera l'interlocuteur privilégié de l'Insee pendant la campagne de recensement.

Résultat étude coût communication téléphonique

Suite à l'étude menée par la société Bloo Télécom, l'opérateur SFR propose les meilleurs tarifs.

Le conseil municipal souhaite faire une demande complémentaire à l'opérateur Orange (actuel opérateur de la mairie) afin de réduire les coûts.

Questions diverses :

- Résiliation bail le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte :
 - la résiliation du bail établi entre Monsieur Joliot Gabriel et Mademoiselle Michaud Delphine et la commune de Quingey pour la location d'un logement communal situé dans l'immeuble la confrérie, 18 rue de l'école à compter du 30 avril 2010
 - le remboursement intégral de la caution, soit 374 €
- Présentation du projet d'extension du périscolaire par le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey.
La commune de Quingey met à disposition, du Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey, gracieusement, le terrain situé entre le château Nicolas et l'école maternelle afin de permettre l'extension du périscolaire.
- Maison médicale : suite aux diverses réunions, les professionnels intéressés souhaitent que la commune continue les démarches pour la création d'une maison médicale, elle pourrait voir le jour en 2011. L'emplacement se situerait au RDC du gîte communal et sur l'arrière du bâtiment place de l'église.
- Suite à la demande d'utilisation de la salle polyvalente par l'école de Danse Itiner'Danse, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer un tarif complémentaire, à compter de 2010, pour la location de la salle polyvalente comme suit :

Pour 2 heures d'utilisation par semaine : 450 € par an où 150 € sur 3 trimestres

Pour 4 heures d'utilisation par semaine : 800 € par an

Compte rendu du conseil municipal Séance du 22 juin 2010

Absents excusés : Alain Danguy, Gérard Baudras, Nadège Devillers, Rénée Dordor

Présentation SAUR du rapport annuel sur le service d'alimentation en eau potable

En présence des maires de Chouzelot, Lavans-Quingey et du président du SIPQ.

Messieurs Esteban, et Marchal de la SAUR présentent au conseil plusieurs points :

- L'utilité **des travaux de sectorisation** qui ont été effectués en 2008 avec la mise en place de nouveaux compteurs avec télé relève, déclenchement d'alarme en cas de fuite. L'indice linéaire de perte sur le réseau de Quingey est passé de l'état mauvais à l'état acceptable.
- **Synthèse 2009** : 100 % des échantillons effectués sont règlementaires, la totalité des cuves de stockage ont été nettoyées et désinfectées, teneur en chlore importante : obligation des normes Vigipirate. Tous les branchements plomb ont été remplacés.
- **Proposition d'amélioration**, équiper le réseau de : pré régulateur de chlore, système anti intrusion, télésurveillance sur les réservoirs haut service et Lavans-Quingey, mise en place de garde corps, réhabilitation de l'ancienne station de pompage, renouvellement de la canalisation au niveau du passage de la Loue.
La Saur s'engage à fournir un avant projet sommaire sur tous ces points.
- Monsieur le Maire rappelle que le contrat de délégation du service public de la commune de QUINGEY conclu avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) arrive à échéance le 31 décembre 2010.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de QUINGEY au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'eau potable, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de QUINGEY pour une durée de 12 ans.

Projet Maison médicale

Présence de Mr Dupuis, architecte CAUE 25, qui a rencontré les professionnels concernés afin de connaître leurs besoins.

Présentation de plusieurs projets, le conseil municipal autorise le lancement de l'étude de faisabilité afin d'étudier les différents scénarii en fonction de divers critères (financiers, techniques...).

Point sur les travaux d'aménagement du Parc des Carrons

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que des travaux supplémentaires inhérents aux obligations de sécurité lié au passage du pipeline et à l'acquisition d'une parcelle complémentaire introduisent une modification du projet et amènent une augmentation du montant initial du marché d'aménagement du parc des carrons, il convient donc de faire un avenant.

Après en avoir délibéré et après l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 18 juin 2010, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'avenant n°1 de l'entreprise ISS, pour un montant de 50 612.98 € HT
- Autorise le Maire à signer l'avenant

- Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'échanger deux parcelles de terrain sises à Quingey :

- Section ZC 37 au lieu dit « au delà de l'eau » d'une contenance de 11 a 17ca
- Section ZI 33 au lieudit « a champ de la rive » d'une contenance de 26a 87ca

appartenant à la commune, évaluées à 800 €

Contre une parcelle section ZC 24 au lieudit « aux carrons » d'une contenance de 15a70ca appartenant à Monsieur Prillard François, libre de toute occupation.

Évaluée à 300 € il en résulte une soulte de 500 € à la charge de Mr Prillard.

Frais d'acte à la charge de la commune.

Aménagement base de loisirs, camping

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal de la base de loisirs existant pour un montant de 7 734.58 € HT.

- Se prononce sur le plan de financement suivant :

* subvention Conseil Général du Doubs 27 % : 2 088 €
* fonds libres : 5 646.58 €
7 734.58 €

- Sollicite l'aide du Conseil Général

- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- S'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Tarif groupe enfants camping

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer, à compter de ce jour, pour le camping, un tarif groupe pour les enfants soit :

- 4 € / jour / enfant
- gratuité pour les accompagnateurs

Avis enquête publique SARL Granulats du Doubs

Suite à l'enquête publique relative à la demande de la SARL GRANULATS DU DOUBS en vue d'être autorisée à exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur le territoire d'Osselle, et étant donné que la commune de Quingey est comprise dans le périmètre de 3 km, le conseil municipal de la commune de Quingey est appelé à donner son avis.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner d'avis, la commune n'étant pas impactée par ce projet.

Arrêtés de stationnement

Vérification des arrêtés à prendre pour être en conformité avec la signalisation, stationnement ...suite aux essais de circulation et à l'aménagement du lotissement Champs l'Hoste III.

Point sur la redevance OM, redevance incitative

Mise en place par la Communauté de communes du canton de Quingey de la redevance incitative.

Questions diverses :

- Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
 - accepte la nouvelle proposition de Luc Fourquet, 2 chemin de la Scierie- 25660 Montrond le Château, pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des vestiaires de football, soit une somme forfaitaire de 8 000 €HT
 - autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette affaire
- Modification imputation budgétaire budget camping : suite à une erreur au budget il convient de diminuer les crédits à l'article 658 de 17 000 € et d'augmenter les crédits à l'article 6218 de 17 000€
- Virement de 50 € en remplacement du prix reçu pour le fleurissement à Mme Bardey et Mme Gardier
- Accord du conseil municipal pour l'utilisation des anciens locaux des pompiers par l'association « Echangeons nos savoirs »
- Accord pour l'utilisation de la salle polyvalente par « la grosse entreprises » du 21 au 25 octobre 2010, mais refus de l'utilisation de la salle « murmures de la Loue »
- Projet de l'entreprise contact PC : organisation d'activités réseaux dans la salle multimédia pour les jeunes. Budget prévisionnel de 2 400 € avec demande de prise en charge : collectivité 600 €, PEL 400 €, CTJ 400 €, participation famille (5 € / jeunes de Quingey) et contact PC.

Accord de la commune pour faire un essai de 15 jours cet été.

Compte rendu du conseil municipal **Séance du 21 septembre 2010**

Absents excusés : Gérard BAUDRAS , Renée DORDOR, Brigitte PERSONENI

Promesse de bail pour l'implantation du parc éolien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte du projet de Zone de Développement Eolien (ZDE) sur les Communautés de Communes du Val Saint Vitois et du Canton de Quingey.

Une partie du périmètre de la ZDE validé par la CCCQ se situe sur des terrains communaux en forêt soumise de la Commune de Quingey. Il est proposé à la Commune, assistée de l'ONF, de signer une Promesse de Bail emphytéotique avec la société E.ON Energies Renouvelables dont les conditions ont été exposées lors d'une réunion conjointe avec l'ONF le 26 août 2010.

- Considérant la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux et européens, répétés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ;
- Vu le projet de Promesse de bail emphytéotique d'E.ON Energies Renouvelables validé par l'ONF qui a été transmis au Conseil Municipal, et qui détaille les contraintes et les intérêts, notamment financiers, qu'implique l'accueil d'éoliennes sur des terrains appartenant à la Commune, ce projet étant annexé à la présente délibération ;
- Vu la délibération prise par le Conseil municipal de Quingey le 26 novembre 2009 autorisant la Communauté de commune du Canton de Quingey à déposer un dossier de demande de création de ZDE sur une partie de son territoire ;
- Ayant pris acte de l'engagement de la société E.ON Energies Renouvelables, assistée d'Opale Energies Naturelles de réaliser les études de schéma d'implantation à titre gracieux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 2 abstentions, 2 contre :

- Assure de son soutien la Société E.ON Energies Renouvelables assistée d'Opale Energies Naturelles dans la poursuite des études en vue de l'identification des points d'implantation d'éolienne les plus adaptés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'assistance de l'ONF, une Promesse de bail emphytéotique avec la société E.ON Energies Renouvelables concernant les terrains communaux.

Le Conseil Municipal demande au Maire de discuter le prix du loyer

Aménagement centre bourg 2^{ème} tranche

Voir document joint

Micro crèche

Après lecture du règlement de fonctionnement de la micro crèche « la souris verte », le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte ce règlement dans son intégralité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de facturer les heures de gardes des enfants des communes extérieures, ayant signées une convention avec la commune de Quingey à 0.70 € de l'heure, en fonction du nombre d'heures effectives.
- Autorise le Maire à signer la convention d'utilisation de la micro crèche « la souris verte » avec la commune de Chouzelot.

Location logements communaux

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de louer à Monsieur BOYER Laurent un logement communal dans l'immeuble Confrérie, 18 rue de l'école, à compter du 1er septembre 2010.
- autorise le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 375 € révisable chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de louer à Monsieur LECOURTOIS Pierre-Yves un logement communal dans l'immeuble des Rives de Loue, rue des Forges, à compter du 1er septembre 2010.
- autorise le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 210 € révisable chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE du 2ème trimestre de l'année précédente.

Remboursements cautions

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rembourser l'intégralité de la caution du logement de Mr Chapuis, suite à son décès, à Mme ETHVIGNOT Christiane soit 313.44 €.

L'exposé du Maire entendu et suite à la résiliation du bail établi entre la société CAP LOISIRS SARL et la commune de QUINGEY, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de la caution versée en 2001, soit 914 € à la société Cap Loisirs.

Utilisation des locaux et subvention « Echangeons nos savoirs »

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de l'association les locaux de l'ancienne caserne des pompiers.

Le Président de l'association « Échangeons nos Savoirs » s'est vu attribué le 2ème prix catégorie amateurs lors du concours vision d'artistes 2010, soit un bon d'achat de 80 €.

Il demande au conseil municipal de ne pas bénéficier de ce bon d'achat mais en contrepartie de virer cette somme à l'association.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de virer cette somme de 80 € à l'association « Échangeons nos Savoirs »

Redevance occupation domaine public

Après exposé du Maire, le conseil municipal :

- Autorise l'occupation du domaine public par les cafés et restaurants ci-dessous,
- décide de fixer les tarifs d'occupation du public pour les terrasses des cafés et restaurants à compter de 2010, comme suit :
 - 375 € pour le restaurant le Messimo
 - 285 € pour l'hôtel restaurant de la Truite de la Loue
 - 250 € pour le restaurant le Petit Quingeois
 - 300 € pour le café restaurant de l'Hôtel de Ville
 - 75 € pour le café des sports

Conseil municipal de jeunes

Le Conseil Municipal de Jeunes organise un voyage à Paris et demande au conseil municipal de participer financièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, 1 abstention :

- décide de financer ce projet à hauteur de 600 €, somme qui pourra être revu à la baisse suite au budget définitif du projet.
- demande en échange au conseil municipal des jeunes de procéder à une journée de nettoyage sur le site du camping et des promenades.

Décision modificative budgétaire

Augmentation de crédit à prendre sur l'excédent de fonctionnement

Article 023 dépense de fonctionnement	+ 2000 €
Article 021 recette d'investissement	+ 2000 €
Article 202 dépense d'investissement	+ 2000 €

Questions diverses :

- classement de l'impasse Champs Gros Pain dans la voirie communale
- Mme Gille-Urvoy informe que suite à la démission de Messieurs Cart-Lamy et Danguy, il y a lieu de nommer un nouveau délégué titulaire aux Petites Cités Comtoises de Caractère.
Après délibération, les membres du conseil municipal désigne Madame Karine Burgey, déléguée (commission jeunes publics) de la commune de Quingey à l'association des Petites Cités Comtoises de Caractère.
- Monsieur le Maire explique que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et au règlement du POS, le Conseil Municipal peut instaurer sur l'ensemble du territoire communal une participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).
Le conseil municipal décide de fixer le montant unitaire à la somme de 1 000 €, cette participation est actualisée au 1er novembre de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date.
Cette participation est destinée à assurer le financement de la construction de parcs publics de stationnement, localisés sur le territoire de la commune de Quingey, que la commune s'engage à réaliser dans un délai de cinq ans à compter du versement de cette contribution par le bénéficiaire.
- Suite au sinistre commis le 20 septembre 2010, par un camion avec remorque de la société ALTRANS – BP 60010 HAMBACH 57911, le Conseil Municipal :
 - accepte le remboursement d'une borne amovible, pose comprise pour la somme de 255 € HT soit 304.98 € TTC par cette société
 - décide de facturer à la société ALTRANS la somme de 304.98 € TTC

Compte rendu du conseil municipal Séance du 26 octobre 2010

Absents excusés : Alain Danguy (procuration à Yves Billod-Laillet), Gérard Baudras, Pascal Cart-Lamy, Karine Burgey (procuration à Chantal Gille-Urvoy), Fernand Lopez, Nadège Devillers, Brigitte Personeni (procuration à Sarah Faivre)

Convention enfouissement réseaux avec le SYDED sur le secteur concerné par les futurs travaux d'aménagement des rues

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.
L'opération est située **rue des Salines, rue de Traverse et 1^{ère} partie de la rue du Gey.**

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat. La participation du SYDED est de 75 557 €.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 215 433 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisées dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune.
- 2) Demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
- 3) Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication.
- 4) Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Économies d'Énergie générés par les travaux d'éclairage public et autorise le Maire à signer la convention correspondante

Marché étude de faisabilité Maison médicale

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de l'architecte Jonathan Sanchez et Blondeau ingénierie pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la restructuration d'un bâtiment communal en maison médicale et salle de convivialité pour un montant de 9 600 € HT soit 40 demi-journées.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de ce marché pour l'exécution et le règlement de cette mission.

Marchés vestiaires football

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir les entreprises suivantes pour l'aménagement des vestiaires de football, salle de formation et de convivialité :

Lot	Désignation	Nom entreprise	Montant € HT
1	Maçonnerie, GO, EU, EP, AEP, enduits	SAGE Gérard	23613.70
2	Charpente, couverture, zinguerie	DECREUSE Frères	30 131.06
3	Menuiseries extérieures	EURO MENUISERIE	6 528.33
4	Placo, isolation, escalier bois	TISSERAND Sébastien	23 957.50
5	Electricité, chauffage	CASSARD Denis	6243.00
6	Sanitaires	MADOZ Christophe	7 730.87
7	Chauffe eau solaire	MADOZ Christophe	6 219.86
8	Carrelage, faïence	PREVITALI	20800.95
9	Serrurerie	MENETRIER Alain	1390.00
10	Peinture	TISSERAND Sébastien	9596.10

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de ces marchés pour l'exécution et le règlement de ces travaux

Convention Syndicat Mixte Loue : entretien, gestion passe à poissons

Présentation d'un projet de convention entre le Syndicat mixte de la Loue et la commune de Quingey pour la gestion et l'entretien de la passe à poissons.

Cette convention s'applique uniquement aux parcelles de terrain propriété de la commune de Quingey et est valable pour une durée de 30 ans.

Les prestations à la charge du Syndicat sont : gestion et entretien du vannage de régulation, entretien de la grille de la prise d'eau, entretien du chenal et épis en enrochement en lit de rivière, entretien du garde-corps, entretien du dispositif de piégeage, entretien du mobilier directement lié à la passe à poissons, suivi du fonctionnement de l'ouvrage.

Les prestations à la charge de la commune sont : entretien des abords, entretien des clôtures et mur d'enceinte du site, entretien du portail historique et des portes d'accès au site.

Le conseil municipal donne son accord.

Demandes de subventions

- Liaison douce 1^{ère} tranche, demande de subvention concernant l'aménagement d'une liaison douce entre le lotissement Champs l'Hoste III et le centre bourg, travaux pour un montant prévisionnel de 28 393.14 € HT.
- Travaux phase 2 aménagement du centre historique de Quingey : rue des Salines et 1^{ère} partie de la rue du Gey. Demande de subvention au conseil général du Doubs.
- Maison médicale : demande de subvention au conseil général du Doubs dans le cadre du dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Subventions associations 2010

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2010 :

- Coup de Pouce Alimentaire :	650 €	- ADMR :	100 €
- SPA :	183 €	- Ass Française Myopathies :	50 €
- Union Nationale Anciens Combattants :	50 €	- Les Cours de la Loue :	300 €
- Intermed :	150 €	- Souvenir Français :	40 €
- Ligue contre le cancer :	150 €	- Association T.R.I. :	100 €
- Football Club Val de Loue :	1500 €	- Comité des Fêtes de Quingey :	500 €
- Club du 3 ^{ème} âge :	40 €	- Anciens Combattants AFN :	100 €
- Amicale des donneurs du Sang :	450 €	- CCSQ :	400 €
- Amicale des pompiers :	300 €		
- Harmonie la Fraternelle :	450 €		
- Association des médaillés militaires :	25 €		
- Prévention routière :	25 €		
- Etoile Cycliste Quingeoise :	500 €		
- Hand Ball Club Val de Loue :	600 €		
- Association des Dialysés :	25 €		
- Association PEP :	25 €		
- Ass. Cantonale des Anciens Combattants :	50 €		

Emprunt éventuel

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de DEXIA Crédit Local un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 300 000 €

Pour financer les travaux de restructuration des vestiaires de football et l'aménagement du centre bourg

- Durée 15 ans
- Taux fixe 1.85 %
- Remboursement trimestriel

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat

Questions diverses :

- Vu l'échéance du contrat de délégation du service public d'eau potable passé avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL et fixée au 31 décembre 2010,
Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger le contrat de délégation du service public d'eau potable de mois, portant son échéance au 31 juillet 2011, ceci pour permettre à la commune de préparer au mieux la fin de la procédure de consultation pour l'exploitation par affermage de son service d'exploitation en eau potable, procédure longue et complexe.

Il présente à ces fins l'avenant au contrat et porte à connaissance du conseil municipal l'avis de la commission d'ouverture des plis.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant n°5 de prolongation de 7 mois, portant son échéance au 31 juillet 2011
 - AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant.
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement du budget Camping à la commune de Quingey de la somme de 1394 € représentant le salaire versé au régisseur camping pour la gestion de la période estivale soit 94.5 heures à 14.75 € brut.
 - Remboursement caution logement, suite au décès du locataire, la caution du logement les Rives de Loue doit être remboursée à son fils, l'héritier, donc impossible de rembourser à sa sœur, ce qui annule la délibération prise en septembre.
 - Modification simplifiée du POS : afin de rectifier une anomalie par rapport aux limites constructibles de deux secteurs contigus situés pour l'un en zone 2NA et l'autre en zone UC, le conseil municipal décide :
 - De donner un avis favorable à la modification du POS
 - Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler des observations, pendant un délai d'un mois, du 15 novembre au 15 décembre 2010
 - De donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la modification simplifiée du POS
 - Que les crédits destinés au financement des dépenses afférents la modification du POS seront inscrits au budget de l'exercice considéré

Compte rendu du conseil municipal Séance du 23 novembre 2010

Absents excusés : Gérard Baudras, Yves Billod-Laillet (procuration à J. Breuil), Renée Dordor

Marché aménagement centre Bourg

Suite à la consultation des entreprises, fin octobre 2010, pour le marché (MAPA) concernant l'aménagement de la traversée rue des salines et rue du Gey et suite à plusieurs incohérences entre les offres, le Conseil municipal autorise le Maire à négocier avec les entreprises et à choisir le mieux disant.

Point sur les dossiers en cours

* Marché des saisons (S. Faivre) : encore fébrile mais sur la bonne voie, de plus en plus d'exposants (15 en moyenne) et de plus en plus d'affluence.

Problème de rangement à 20 h, le conseil municipal propose de faire participer les exposants, notamment pour le rangement des vitabris.

Envisager l'augmentation des tarifs.

* Action jeunesse (S. Faivre, A. Danguy) :

Réflexion sur un programme jeunesse par la commission et Y. Petetin (PEL), P. Dard (SIPQ), L. Ferry (CTJ).

Grand succès du voyage à Paris organisé par le CMJ, une soirée avec les parents sera organisée pour leur présenter le compte rendu du voyage.

* Micro crèche (S. Faivre) : présentation du bilan après un an de fonctionnement : taux de remplissage de 80 % en moyenne, 14 enfants inscrits, équipe compétente. Bilan très satisfaisant.

* Moini (B. Personeni) : une aire de stationnement est prévue (financée par le Conseil Général)
Actions menées en 2011 : Aménagement d'un chemin piétonnier, aménagement (clôture, portail) autour et devant la bergerie, une signalisation routière sera mise en place avec un cheminement du camping par le parc des carrons incluant des panneaux d'informations.
Mise en place d'un programme d'animations hors scolaires avec visites guidées.
Plantation d'un verger conservatoire.

* Vestiaire (JC Goy) : début des travaux 06 décembre

* Parc de loisirs des carrons (JC Goy) : plantations des végétaux imminente, une grande attente des Quingeois pour ce projet.

* terrain entraînement foot (JC Goy) : électricité et pose des fourreaux et buts restent à réaliser.

* Presbytère : pose de l'escalier central fin décembre.

* Marché de Noël (C. Gille-Urvoy, K. Burgey) : aura lieu le 19 décembre de 10 h à 18h dans la salle polyvalente, environ 20 exposants inscrits, présence du père Noël avec calèche, fraternelle...
Mise à disposition de table pour les exposants au tarif de 1€ 50 la table.

* bilan culture (J. Henry-Leloup) : en 2010 : 6 conférences, 10 concerts, 6 pièces de théâtre, 3 manifestations d'art plastique, divers cours de danse.
Une très bonne saison culturelle avec beaucoup de succès pour les spectacles notamment de rues.

* logements Habitat 25 (J. Henry-Leloup) : Les HLM (24 logements) route de Lombard seront rénovés en 2011 par habitat 25. Le coût des travaux dépasse les 800 000 €. La commune établira le lien entre les travaux de la rue des Salines et les abords des bâtiments.

* 400 ans de la commune (C. Gille-Urvoy) : une cérémonie de transmission du parchemin aux archives départementales se déroulera le 11 décembre 2010 à 10h30 salle Giacomotti en présence de l'association « Il était une fois ».

Pour information, tout document historique de plus de 100 ans doit être transféré aux archives départementales.

Point sur les délégations

Le Maire rappelle à tous les conseillers, les commissions communales et les membres de chacune, ainsi que les délégations accordées aux adjoints et conseillers délégués.

Demande à chacun de réfléchir s'ils souhaitent modifier leur participation aux diverses commissions étant donné que nous sommes à mi-mandat.

Informations du Maire

- Mise en place début 2011 par le conseil général du Doubs d'un transport de voyageurs sur réservation entre Quingey et Besançon, expérimental sur 3 ans ; reconduite ou non en fonction des résultats de ces 3 années. Ce service fonctionnera du lundi au samedi, toute l'année y compris les jours fériés, à raison de deux allers-retours le matin, un aller-retour le midi et deux allers-retours le soir.

Questions diverses :

- le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le chèque d'indemnisation d'un montant de 1797 € de l'assurance Aviva, pour le sinistre concernant un poteau d'incendie

- le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la mise à disposition des locaux du Relais Assistantes Maternelles pour un montant de 2 880 €, et l'entretien de ceux-ci pour un montant de 693 €.
- le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le remboursement du budget eau à la commune de Quingey de la somme de 40 000 €, représentant la main d'œuvre des employés communaux pour les divers travaux d'entretien effectués sur le réseau d'assainissement intérieur de la commune au cours de l'année 2010.
- ERDF a besoin d'effectuer des travaux afin de répondre au besoin en énergie de la Blanchisserie T.R.I., les travaux consistent à poser deux câbles souterrains sous la chaussée propriété de la commune.
L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer une convention de servitude pour le passage d'une canalisation électrique souterraine.
- Décisions modificatives budgétaires : augmentation de crédit chap. 11 budget commune de 15 100 €.
Augmentation de crédit budget camping article 658 de 1 400 €.
- Une discussion s'instaure sur le contenu des comptes rendus du conseil municipal et de l'info Quingey.
- Idem sur l'intérêt ou pas de conserver le stationnement dans le secteur du « petit Quingeois ». Une décision sera prise au prochain conseil municipal. Ce projet (sensible) a déjà fait l'objet de deux discussions au conseil municipal et d'une première décision négative sur le fait de laisser du stationnement. Le Maire présentera au prochain conseil municipal plusieurs variantes d'aménagement du cabinet « Au-delà du Fleuve » et rencontrera au préalable l'association des commerçants.
- Les vœux traditionnels de la commune aux habitants auront lieu le samedi 08 janvier à 14h30 (modification horaire), salle polyvalente.

Prochain conseil municipal le mardi 21 décembre 2010 à 20h30